

#FRANCHEMENTRESPECT

Le concours de rap des Travaux Publics

Niveaux : Seconde - Première

Disciplines : Enseignement moral et civique (EMC) - Lettres

Deux autres disciplines peuvent participer (facultatif) : SES - Musique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



> TEMPORALITÉ DE L'ACTIVITÉ (DURÉE, FRÉQUENCE, POSITIONNEMENT DANS L'ANNÉE...)

EMC 3 À 4 HEURES

Temps indicatif, il est possible d'y consacrer plus ou moins de temps en fonction des activités retenues par les enseignants.

LETTRES 4 À 5 HEURES

Courte séquence.

- Il est nécessaire de prévoir des créneaux horaires pour répondre au concours de rap proposé par la FNTP. Cela peut se faire également lors des 3 semaines consacrées à l'engagement lycéen au début de l'année scolaire.
- Il est conseillé de faire en sorte que les enseignants puissent travailler ensemble afin de donner plus de sens aux travaux proposés aux élèves. En lycée, les élèves peuvent être mis en autonomie sur ce type d'activité.
- Il est conseillé de faire en sorte que les enseignants puissent travailler ensemble afin de donner plus de sens aux travaux proposés aux élèves. En lycée, les élèves peuvent être mis en autonomie sur ce type d'activité.

> DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET ET PROBLÉMATIQUE CHOISIE

- Dans le cadre de l'Enseignement Moral et Civique (EMC) et en lien avec le Parcours Avenir, une séquence menée en interdisciplinarité (lettres et EMC avec possibilité d'inclure les SES) est proposée aux élèves de seconde et de première.
- Il s'agit à la fois de travailler sur la notion de respect en général mais également de mettre un focus sur le respect dû aux infrastructures publiques ainsi qu'à tous ceux qui les construisent et les entretiennent.
- La proposition pédagogique entre dans le cadre des heures dédiées à l'orientation des élèves en lycée et permet de **participer à un concours de rap sur les Travaux Publics**, organisé par la Fédération Nationale des Travaux Publics et de **réaliser un clip**.

> OBJECTIFS, CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES TRAVAILLÉES

(compétences du socle ; compétences disciplinaires des programmes)

ORIENTATION

En classe de seconde, 54 heures sont consacrées à l'orientation. Les actions menées dans le cadre de ces heures peuvent prendre des formes différentes en fonction des besoins des élèves et des ressources mobilisables par les établissements. Les semaines de l'orientation constituent des moments forts qui permettront de mettre pleinement à profit ces heures.

Trois grands axes pédagogiques sont définis au niveau national :

- Découvrir le monde professionnel et s'y repérer.
- Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés.
- Elaborer son projet d'orientation.

LES COMPÉTENCES INTERDISCIPLINAIRES AU LYCÉE

Les langages pour penser et communiquer :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit.

Les méthodes et outils pour apprendre :

- Coopération et réalisation de projets ; Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information
Outils numériques pour échanger et communiquer.

La formation de la personne et du citoyen :

- Parcours citoyen et parcours avenir.

LES COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Enseignement Moral et Civique, 1ère (programme 2019)

- Axe 2 : La recomposition du lien social.

Questionnement : Quelles sont les nouvelles formes de solidarité et les nouveaux droits ?

Ce questionnement peut-être envisagé à travers l'étude des domaines suivants :

« L'égalité entre les hommes et les femmes: orientation, formation, travail, emploi, salaire, représentation, reconnaissance ».

Français

- Améliorer les capacités d'expression et de compréhension des élèves par un enseignement continu de la langue, et par la pratique fréquente et régulière d'exercices variés de lecture, d'écriture et d'expression orale.
- Acquérir un vocabulaire technique permettant de décrire le fonctionnement de la langue et des discours, en particulier le discours littéraire (connaissances linguistiques) et d'accéder à l'implicite. Ces connaissances linguistiques portent sur les classes grammaticales, les différents rapports qui s'établissent entre les mots au sein de la phrase et du texte, ainsi que sur les notions relatives au fonctionnement du discours littéraire. Elles sont adossées à des termes (métaphore, adjectif, focalisation, assonance, etc.) dont elles proposent des définitions.

Disciplines autres (facultatif)

- SES - Musique.

> CONTRIBUTION AUX DIFFÉRENTS PARCOURS

PARCOURS CITOYEN

- La culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel.
- Sensibilisation au respect des autres, au travail des autres, aux ouvrages publics.
- S'inscrire dans le calendrier annuel d'un parcours citoyen dans un établissement.
- Des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne.

PARCOURS AVENIR

- Découverte des métiers des travaux publics.
- Égalité filles/garçons dans l'accès aux formations et aux métiers.

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Slam, rap, punchline, poésie, argumentation, rhétorique.

> MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE PÉDAGOGIQUE

LE PROJET TEL QU'EXPLIQUÉ AUX ÉLÈVES

Au lycée, des heures consacrées à l'orientation sont désormais obligatoires (54 heures en classe de seconde). C'est l'occasion d'utiliser ces plages horaires pour découvrir les métiers des travaux publics en participant à un concours de rap. Les élèves inscrits à ce concours pourront écrire un texte de rap, et enregistrer leur performance sous la forme d'un clip.

MODES D'INTERDISCIPLINARITÉ

Les activités prévues se feront selon les modalités déterminées par l'équipe enseignante en charge du projet. Il est également possible de banaliser un certain nombre de créneaux pour plus d'efficacité et notamment ceux consacrés à l'écriture et à l'enregistrement du rap. Les élèves peuvent aussi travailler en totale autonomie, individuellement ou en groupe.

> ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE : PROGRESSION ENVISAGÉE

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Comment promouvoir et encourager l'égalité au travail entre les femmes et les hommes, notamment dans le cadre des Travaux Publics ?

DISCIPLINE 1 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

> SÉANCE 1

PROBLÉMATIQUE

Vous avez dit #FranchementRespect ?

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS

- Partir des représentations des élèves pour définir le mot respect.
- Leur faire écouter le rap, version longue « **#FranchementRespect** » : www.fntp.fr/metiers.
- Ensuite, une carte mentale est réalisée avec les grandes thématiques qui se dégagent de leurs premières réflexions : respect des personnes, respect des lois/règlements, respect du matériel, respect des infrastructures, respect des équipements, respect du patrimoine,...

RESSOURCES POSSIBLES

- www.fntp.fr/metiers
- [Patrimoine des ouvrages du génie civil français et de ses ingénieurs dans le monde](#)

► SÉANCES 2 ET 3

PROBLÉMATIQUE

Respect et égalité femmes/hommes dans les travaux publics, une réalité ?

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS

- Inscrire la participation au concours de rap dans le cadre du « projet de l'année ».
- Pour rappel, ce projet repose sur le choix d'un axe et d'un questionnement à partir desquels s'élabore une situation d'enseignement définie et traitée sous la forme d'un dossier écrit. Celui-ci implique la recherche et le commentaire de documents ; il met à l'honneur la démarche de l'enquête. Les dossiers peuvent être réalisés en groupe ou de manière individuelle. Pour conduire ce projet, le professeur peut, le cas échéant, s'appuyer sur une initiative de la classe qui prolonge ou illustre l'un des axes ou l'un des questionnements proposés.
- Les élèves s'engagent dans une recherche sur les ressources mises à leur disposition afin de constituer un dossier sur l'axe retenu. Ils définissent leurs questionnements sur le sujet et constituent un dossier documentaire sur la thématique retenue.
- À partir de ces recherches, en groupe ou de manière individuelle, les élèves pourront se lancer dans l'écriture du rap sur le thème croisé du respect et de l'égalité femmes hommes dans les travaux publics.
- **Notions à acquérir /mobiliser :**
Respect -Justice, égalité et équité - Rapport social - solidarité -Responsabilité individuelle et collective.

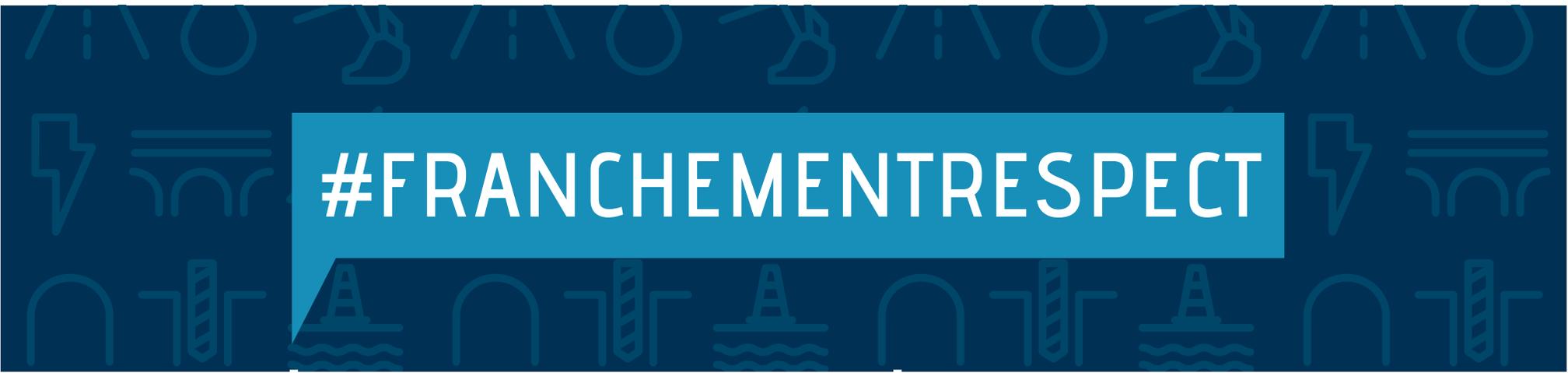
RESSOURCES POSSIBLES

- www.fntp.fr/metiers
- [Chaine youtube de la FNTTP](#)
- www.planete-tp.com

- www.onisep.fr
- [Observatoire des femmes ingénieures](#)
- www.deveniringenieurtp.com
- www.enpc.fr
- www.estp.fr

Entreprises de Travaux Publics :

- [NGE](#)
- [NGE 2](#)
- [Bouygues TP](#)
- [Vinci 1](#)
- [Vinci 2](#)
- [Observatoire des métiers du BTP](#)



#FRANCHEMENTRESPECT

DISCIPLINE 2 : FRANÇAIS

► SÉANCE 1 - 1 HEURE

PROBLÉMATIQUE

En quoi les musiques urbaines ont une démarche comparable à celle des poètes de La Pléiade ?

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS

- Les élèves, s'ils n'ont pas préalablement travaillé sur cette période, réaliseront une recherche par groupes sur la Pléiade, la Renaissance, l'Humanisme, l'ode et le sonnet.
- Réalisation d'une synthèse permettant de mettre en lumière les différences et les ressemblances entre ce mouvement littéraire et le rap (émergence d'un collectif, d'une « brigade », renouvellement poétique, thèmes privilégiés, sources d'inspiration, néologismes, recours aux régionalismes ou aux langues étrangères...).

► SÉANCE 2 - 2 HEURE

EXPLICATION D'UN POÈME DE RONSARD (LA MÉTHODE EST LAISSÉE AU CHOIX DU PROFESSEUR).

IL EST POSSIBLE D'Étudier des classiques comme : « QUAND VOUS SEREZ BIEN VIEILLE » OU « MIGNONNE, ALLONS VOIR SI LA ROSE ».

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS

- L'étude permettra de comprendre la stratégie argumentative du poète et son utilisation originale de la comparaison, de la personnification, de la métrique, des rimes ou des assonances.
- La séance se terminera en proposant aux élèves de réaliser une lecture expressive du poème étudié.

- Pour la séance suivante, les élèves devront trouver des exemples de textes contemporains ayant pour thématique la célébration de la femme : Damso, Lomepal, Nekfeu...

► SÉANCES 3 ET 4

RÉALISER UN ÉCRIT D'APPROPRIATION (PASTICHES, RÉÉCRITURES, CHANGEMENTS DE CADRE SPATIO-TEMPOREL, CHANGEMENTS DE POINT DE VUE, ETC.).

PROBLÉMATIQUE

Comment rédiger un rap visant à célébrer l'avènement des femmes dans les Travaux Publics ?

DESRIPTIF DES ACTIVITÉS

- Après lecture des extraits recherchés par les élèves, le professeur proposera de s'en inspirer en dressant les champs lexicaux de thèmes comme l'égalité, le respect des personnes, la plus-value d'une femme au sein d'un groupe d'hommes, la mixité... Ces derniers seront à exploiter avec un dictionnaire des rimes afin d'initier le processus créatif.
- Ensuite il sera demandé aux élèves la réalisation du champ lexical de l'espace urbain afin de transposer la célébration féminine dans un cadre plus contemporain.
- À partir des champs lexicaux élaborés, il est demandé aux élèves de débiter, par groupe, l'écriture du texte de rap sur les Travaux Publics.
- L'exercice pourra être complexifié et enrichi par l'ajout de quelques contraintes : versification, rimes, assonances, allitérations, comparaisons, métaphore...
- À chaque étape de l'écriture, les participants devront mettre leur écrit en voix afin de prendre conscience de l'effet produit par les sonorités et du travail qu'il restera à fournir.

RESSOURCES POSSIBLES

- Dictionnaire des rimes
- Les fiches et vidéos métiers des travaux publics
- Les ouvrages

➤ **APRÈS-MIDI BANALISÉE AVEC LES PROFESSEURS QUI ONT PARTICIPÉ À L'ACTIVITÉ (EMC, FRANÇAIS)**

PARTICIPEZ AU
CONCOURS DE RAP
DES TRAVAUX PUBLICS

#FRANCHEMENTRESPECT

LA FNTP VOUS PROPOSE DE PARTICIPER AVEC VOS ÉLÈVES À UN CONCOURS DE RAP.

Il est demandé aux élèves d'écrire et d'enregistrer un rap sur les Travaux Publics à partir de la bande-son du clip de la campagne de communication #FranchementRespect.

ATTENTION

Pour **participer au concours**, il est impératif de **réaliser un clip vidéo** (utiliser une tablette, un smartphone, un Zoom).

Les élèves peuvent imaginer une mise en scène particulière se déroulant pendant l'enregistrement.

Inscrivez vos élèves et déposez les productions sur : **www.concoursraptp.fr**

► PROPOSITION D'ACTIVITÉ

Concours : Enregistrer un rap

ACTIVITÉS ÉLÈVES

- Chaque groupe d'élève mettra son texte en voix, sera enregistré et réalisera également une mise en scène vidéo sous forme de clip.
- Les productions sont déposées sur la plateforme www.concours-rap-tp.fr après inscription par l'enseignant de la classe ou du groupe d'élève concerné.
- Afin de pouvoir utiliser pertinemment les métiers, les fonctions, des exemples d'ouvrages, de techniques, de matériaux, il est important de se référer aux sites www.fntp.fr/metiers et www.planete-tp.fr
- Exemple de texte proposé par les enseignants pour démarrer l'activité si besoin :
« Moi j'veux faire tomber les murs, mettre des passerelles à la place ».

Variante : organiser des battles de punchlines pour choisir les meilleures produites par les élèves.

RESSOURCES POSSIBLES

- [Les fiches métiers des travaux publics](#)
- [Les ouvrages](#)
- [Les techniques et les moyens](#)
- [Autorisation de captation \(plusieurs modèles disponibles en fonction des situations\)](#)

Exemple de vidéos réalisées - Gagnants du concours de rap 2019 – Collèges :

- [Classe de 5^{ème} du Collège Stéphane Mallarmé à Marseille](#)
- [Classe de 5^{ème} SEGPA du collège Hippolyte Rémy à Coulommiers](#)
- [Classe de CAP du CFA BTP de l'Indre et du Cher à Châteauroux](#)

RÉALISATION FINALE

- ▶ RÉALISER UN CLIP VIDÉO D'UN RAP SUR LES TRAVAUX PUBLICS
- ▶ PARTICIPER AU CONCOURS PROPOSÉ PAR LA FNTTP

RESSOURCES POSSIBLES

Sitographie

- Fédération Nationale des Travaux Publics : [lien 1](#) - [lien 2](#)
- [La chaîne Youtube de la FNTTP](#)
- www.planete-tp.com
Planète TP est le site français conçu par l'association pour la connaissance des Travaux Publics (ASCO TP). L'histoire, l'actualité, les ouvrages des travaux publics d'hier et d'aujourd'hui y sont référencés.
- <http://eduscol.education.fr>
Le site d'information et d'accompagnement des professionnels de l'Éducation nationale. Des ressources nombreuses sont consacrées au parcours Avenir et au parcours citoyen.
- [Mise en œuvre de l'accompagnement au choix de l'orientation en classe de seconde générale et technologique](#)

Médias

- [Éduthèque](#)
Ce service s'adresse à tous les enseignants du premier et du second degré et leurs élèves. Il rassemble des ressources pédagogiques structurées avec de grands établissements publics à caractère culturel et scientifique. Grâce à un moteur de recherche fédéré, les enseignants et leurs élèves peuvent croiser les milliers de ressources indexées et mises à disposition par l'ensemble des partenaires à l'aide de mots-clés ou bien de tri par type de document et par thématique. Il suffit de se connecter grâce à une adresse académique. De nombreux documents multimédias sont disponibles sur le thème du respect, de la ville, tags, graffitis, métiers des TP ... (sur les sites, Passerelles, INA...).

Médias

- [Skyrock](#)

Être Patron en n'ayant qu'un BTS, c'est possible ! Mrik face aux pros des Travaux Publics.

Bibliographie

- [Stevanovic Biljana, « L'histoire de la mixité à l'ex-école polytechnique féminine \(1969-2000\) »](#)
Carrefours de l'éducation, 2004/1 (n° 17), p. 58-75. DOI : 10.3917/cdle.017.0058.
- [Observatoire des femmes ingénieures](#)

> CRITÈRES DE RÉUSSITE, MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE / COLLECTIVE

Il est entendu que l'activité proposée dans son ensemble permet de vérifier qu'un certain nombre d'attendus sont bien atteints. A titre d'exemple, nous pouvons retenir :

- Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité ; être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, comprendre le sens de la complexité des choses, être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences.
- Identifier différents types de documents (récits de vie, textes littéraires, œuvres d'art, documents juridiques, textes administratifs, etc.), les contextualiser, en saisir les statuts, repérer et apprécier les intentions des auteurs.
- Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages ; être rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l'information.
- S'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue.
- Développer des capacités à contribuer à un travail coopératif/collaboratif en groupe, s'impliquer dans un travail en équipe et les projets de classe.

#FRANCHEMENTRESPECT

Le concours de rap
des Travaux Publics
Règlement



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



#ARTICLE 1 - OBJET

- Ce concours est organisé par la Fédération Nationale des Travaux Publics, union de syndicats professionnels, constituée conformément aux dispositions des articles L. 2133-1 et suivants du Code du travail, dont le siège social est sis 3 rue de Berri, 75008 Paris, et dont les statuts ont été déposées à la mairie de Paris.
- Il s'inscrit dans le cadre de la campagne d'attractivité des métiers des Travaux Publics #FranchementRespect, lancée le 8 octobre 2018, par la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), en présence de Madame la ministre du travail, Muriel PÉNICAUD, ainsi que de monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, Jean-Michel BLANQUER. Il fait l'objet d'une action inscrite dans la convention-cadre de partenariat entre l'Éducation nationale et la FNTP.
- L'objet de ce concours est de faire découvrir aux jeunes le secteur et les métiers des Travaux Publics au travers d'une production associant paroles et musique. Il s'appuie sur une ressource pédagogique interdisciplinaire autour de la notion de respect et disponible sur www.concoursraptp.fr.

UNE PRODUCTION COLLECTIVE QUI FAVORISE L'INTERDISCIPLINARITÉ

- Ce concours récompense le travail collectif et collaboratif de tout ou partie d'une classe sous la supervision d'un ou plusieurs enseignant(s).
- La participation au concours est l'occasion de favoriser l'interdisciplinarité, (Lettres, Français, EMC, éducation musicale...). L'inscription à ce concours est faite par un enseignement référent qui inscrit **une ou plusieurs équipe(s) issue(s) d'une ou plusieurs classe(s)**.

#ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

- Le concours s'adresse aux élèves de l'école primaire (cycle 3), de collège (cycle 3 et/ou cycle 4), de lycée (seconde, première), de l'enseignement professionnel.
- L'inscription au concours est gratuite. Les équipes peuvent être inscrites en France métropolitaine, DROM-COM ou dans un établissement à l'étranger.
- La participation à ce concours implique une attitude loyale. Elle implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

#ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Ce concours se déroulera du 7 octobre 2019 au 5 mai 2020 à minuit, heure de Paris.
- La participation au concours s'effectue exclusivement sur Internet via la plate-forme prévue à cet effet sur www.concoursraptp.fr
- **La date d'ouverture de la plate-forme d'inscription et de dépôt des productions est fixée au : 7 octobre 2020.**
- Dès leur inscription sur la plate-forme, les enseignants auront la possibilité de déposer les productions des élèves sur leur espace et de les modifier si nécessaire.
- Un élève ne peut participer qu'à une seule production et une équipe ne peut déposer qu'une seule production.
- Seront pris en compte les productions déposées sur la plate-forme jusqu'à la date de clôture du concours fixée au : **5 mai 2020 à minuit.**
- Toute inscription ou dépôt après cette date à minuit seront refusés.

#ARTICLE 4 - PRODUCTION ATTENDUE

Il est demandé aux élèves :

- De produire un texte de rap valorisant le secteur des Travaux Publics en s'appuyant sur [les fiches métier du site fntp.fr](http://www.fntp.fr)
- De réaliser un clip de ce rap incluant une mise en scène simple des élèves, sur le fond musical de la version « 40 secondes » du rap de la campagne de communication de la FNTF #FranchementRespect.

Le jury sera particulièrement attentif à :

- La pertinence du champ lexical utilisé par rapport au secteur des Travaux Publics.
- La juxtaposition du texte avec le fond musical fourni.
- La mise en scène réalisée et son originalité.

#ARTICLE 5 - CONSTITUTION DU JURY ET DÉSIGNATION DES GAGNANTS

- Les gagnants seront désignés par un jury qui sélectionnera les trois meilleures productions déposées sur la plateforme. Le jury sera constitué de représentants de la profession des Travaux Publics, de représentants de l'Éducation nationale et d'experts dans le domaine musical. Les résultats sont publiés sur le site internet de la FNTP en date du 5 juin 2020. L'enseignant référent des équipes gagnantes sera informé par mail et par téléphone.

#ARTICLE 6 - LOTS

- Chaque élève de l'équipe gagnante se verra attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 50 €. Les lots seront soit remis en mains propres, soit envoyés à l'enseignant qui les remettra aux élèves concernés.

#ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉS

- Les élèves participant à ce concours réalisent leur production dans un cadre scolaire au sein de l'établissement.
- Chaque participant est réputé être informé des risques et dangers d'Internet. La FNTP décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage... et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'Internet.
- La FNTP ne saurait être tenue pour responsable si, pour une raison quelconque (notamment, fraude informatique, virus, incendie, inondation, grève ou toute autre raison, force majeure), ce concours venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. En effet, la FNTP se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent jeu si les circonstances l'exigent et ce, sans réparation d'un quelconque dommage pour les participants. Toute modification du présent règlement pourra faire l'objet d'un avenant et/ou d'une information auprès des participants.

#ARTICLE 8 - DROIT D'AUTEUR ET DROIT À L'IMAGE

- Les participants, sous la responsabilité de leur(s) enseignant(s) référent(s) affirment que le clip qu'ils présentent est une œuvre originale.
- Les enseignants responsables s'assureront que leurs élèves disposent bien du droit d'utiliser les images, sons, et/ou textes qu'ils présenteront.
- Les établissements doivent s'assurer que les parents des élèves mineurs donnent le droit à l'utilisation à titre gracieux des images de leurs enfants qui pourraient être prises à l'occasion de la réalisation du clip. Ces autorisations seront archivées dans l'établissement et transmises par l'enseignant référent sur la plate-forme de dépôt des productions.
- Les participants à ce concours, ou leurs parents pour les participants mineurs, autorisent **à titre gracieux** la FNTP à utiliser, reproduire et diffuser librement sans but lucratif les productions gagnantes avec mention de la classe et de l'établissement d'origine :
 - À des fins pédagogiques sur tout support analogique ou numérique notamment sur Internet (chaîne YOUTUBE FNTP).
 - À des fins de promotion du concours en utilisant le nom et/ou les vidéos ou images du concours de quelque manière que ce soit, sans limitation de durée dans le cadre de la promotion du concours sur le web (page Facebook ; Instagram, chaîne YOUTUBE FNTP), dans la presse et dans les publications réalisées par la FNTP. Les images seront toujours accompagnées du nom de la classe auteure du clip, de son établissement d'origine et de l'année de réalisation.
- Les clips seront exclusivement utilisés pour les finalités décrites ci-dessus et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur. En cas d'utilisation non strictement liée à la manifestation, l'établissement sera avisé au préalable.

#ARTICLE 9 - DONNÉES PERSONNELLES

- Pour l'organisation du concours, les données personnelles des participants, renseignées dans le formulaire d'inscription, sont collectées et seront conservées pour cette finalité ainsi que pour communiquer sur des actions menées par la FNTP à l'attention des professeurs et leurs élèves pendant une durée de 5 ans.

#ARTICLE 9 - DONNÉES PERSONNELLES - SUITE

- Les participants devront cocher la case suivante : « J'accepte le traitement des données personnelles saisies ci-dessus, uniquement dans le cadre du concours et à des fins de communication. En savoir plus sur les cookies et la politique de confidentialité ».
- Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification de limitation ou de portabilité des données le concernant... Les données personnelles collectées sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées, et ce conformément à la réglementation informatique et libertés et à la Réglementation Générale de Protection des Données (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018.

#ARTICLE 10 - UTILISATION DES DONNÉES À DES FINS DE PROMOTION DU CONCOURS

- Les participants autorisent la FNTF à utiliser leurs noms, prénom(s), établissements, classes, localité, photographies, vidéos à des fins de promotion du concours sur tout support de son choix. En retour, ils ne pourront prétendre à aucune autre contrepartie que le chèque-cadeau qui leur est remis.

#ARTICLE 11 - CONTACT

- Pour tout renseignement : coudevylleac@fntp.fr

#ARTICLE 12 - LITIGES

- Le présent règlement est soumis à la réglementation française. Si l'une des clauses venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

#ARTICLE 13 - CONSULTATION DU RÈGLEMENT

- Il est consultable sur le site Internet fntp.fr et sur www.concoursraptp.fr.
- Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier à la FNTF. Les frais relatifs à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande jointe, au prix d'un courrier simple au tarif lent en vigueur et à condition qu'un RIB soit joint à la demande de remboursement.
- La FNTF garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants sur son site Internet, après en avoir informé les candidats déjà inscrits.